|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli - 1/2 | Février 2021 |
| Santé d’un prisonnier d'opinion très préoccupante | |
| Viêt-Nam | |
| Chau Van Kham | |

|  |
| --- |
| Chau Van Kham, un boulanger de 71 ans vivant en Australie, a été arrêté quelques heures après son arrivée au Viêt-Nam en 2019 et a été condamné à 12 ans d’emprisonnement pour son appartenance au parti politique Viêt Tan.  Depuis son arrestation il y a plus de 18 mois, les autorités vietnamiennes ont bafoué à plusieurs reprises ses droits humains et ont enfreint les dispositions de l’Ensemble révisé de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). Étant donné que sa famille n’est pas autorisée à lui rendre visite et qu’aucun avocat ne travaille activement sur son cas, il est impossible de surveiller l’état de santé de Chau Van Kham et de veiller à ce qu’il reçoive les soins médicaux dont il a besoin.  Amnesty International considère Chau Van Khan comme un prisonnier d’opinion et demande donc sa libération immédiate et inconditionnelle.  Les conditions de détention au Viêt-Nam sont connues pour être particulièrement difficiles, et des détenu•e•s témoignent régulièrement de la mauvaise qualité de la nourriture, du manque d’eau potable et de l’absence de soins médicaux adaptés. De plus, les prisonniers et prisonnières d’opinion sont souvent victimes de harcèlement, d’intimidation et de mauvais traitements.  Avant son arrestation, Chau Van Kham souffrait de plusieurs problèmes de santé, notamment d’une hypertrophie de la prostate, d’une spondylose cervicale et de diabète. Étant donné que sa famille n’est pas autorisée à lui rendre visite et qu’aucun avocat ne travaille activement sur son cas, il est impossible de surveiller l’état de santé de Chau Van Kham et de veiller à ce qu’il reçoive les soins médicaux dont il a besoin. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en vietnamien, anglais, français ou votre propre langue au **Secrétaire général du Parti communiste et président du Viêt-Nam:** |
| Revendications: Amnesty International considère Chau Van Kham comme un prisonnier d’opinion. Nous vous demandons d’écrire à Nguyen Phu Trong, secrétaire général du Parti communiste vietnamien et président du Viêt-Nam, pour demander la libération immédiate et sans condition de Chau Van Kham, afin qu’il puisse retrouver sa famille en Australie. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Your Excellency, / Monsieur le Président, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 3.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪** **Taxe postale:** Europe: CHF 1.50 / autres pays: CHF 2.00

🡪 **COVID-19 - INFO ENVOIS PAR POSTE:** L’envoi de lettres PRIORITY est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Président et Secrétaire général du Parti communiste du Viêt-Nam Nguyễn Phú Trọng Số 2 Hùng Vương Ngọc Hồ, Ba Đình Hà Nội 118708 Viêt-Nam  Fax: 00 84 – 37335256  E-Mail: [webmaster@president.gov.vn](mailto:webmaster@president.gov.vn) | Ambassade de la République Socialiste du Viêt-Nam Schlösslistrasse 26 3008 Berne  Fax: 031 388 78 79 E-mail: [vietsuisse@bluewin.ch](mailto:vietsuisse@bluewin.ch) |

|  |  |
| --- | --- |
| Lettres contre l’oubli -2/2 | Février 2021 |
| Préoccupations pour la santé d’une Kurde iranienne en prison | |
| Iran | |
| Zeynab Jalalian | |

|  |
| --- |
| Zeynab Jalalian est une Kurde iranienne qui purge une peine de réclusion à perpétuité prononcée à l’issue d’un procès inique, au cours duquel ses droits à une défense adéquate ont été bafoués. Jalalian a été arrêtée en mars 2008 en raison de ses activités en faveur du droit des Kurdes à l’autodétermination et de ses liens avec la branche politique du Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK), un groupe d’opposition kurde doté également d’une branche armée. Pendant huit mois, elle a été détenue à l’isolement et privée d’avocat. Elle affirme que des agents du renseignement lui ont infligé des actes de torture et d’autres mauvais traitements pendant cette période – ils lui auraient notamment fouetté la plante des pieds, donné des coups de poing dans le ventre et cogné la tête contre un mur, et ils l’auraient menacée de viol. Elle a déclaré qu’à une occasion, ils lui ont cogné la tête contre le mur si fort que son crâne s’est fracturé, ce qui a provoqué une hémorragie cérébrale et a altéré sa vision.  En juin 2020, Zeynab Jalalian a été testée positive au COVID-19 alors qu’elle était détenue dans la prison de Shahr-e Rey à Varamin, près de Téhéran. Dans un appel à sa famille le 7 juin 2020, Zeynab Jalalian a déclaré qu’elle avait contracté le COVID-19 et que sa demande de transfert vers un hôpital avait été rejetée par des représentants du ministère du Renseignement d’après ce que lui avait dit le personnel médical de la prison. À la suite de pressions nationales et internationales, le 8 juin 2020, Zeynab Jalalian a déclaré avoir été transférée brièvement à l’hôpital, mais alors que les professionnels de la santé lui ont indiqué qu’elle devait rester sous surveillance médicale, elle a été renvoyée en prison. Le 24 juin, Zeynab Jalalian a été transférée à la prison centrale de Kerman, dans la province de Kerman, où elle a été placée en détention à l'isolement prolongée durant deux mois, avant d’être transférée vers la prison de Kermanshah, dans la province de Kermanshah, le 27 septembre 2020. Elle a ensuite été transférée vers la prison de Yazd le 10 novembre 2020. Tout au long de cette période, les services de sécurité et de renseignement ont continué à faire pression sur Zeynab Jalalian afin qu’elle fasse des «aveux» filmés dans lesquels elle s’accusait elle-même. Les autorités ont posé la réalisation de ces «aveux» filmés comme condition à son transfert vers la prison de Khoy, qui se trouve près du lieu de résidence de sa famille, et à son accès à des soins médicaux. Depuis son transfert de la prison de Shahr-e Rey en juin 2020, elle est privée d’un accès suffisant aux soins de santé. Le fait de priver intentionnellement une personne de soins de santé dans le but de lui extraire des «aveux», infligeant ainsi de graves douleurs et souffrances à la victime, s’apparente à de la torture.  Zeynab Jalalian souffre toujours de problèmes respiratoires et a été informée qu’il est probable qu’elle souffre de problèmes pulmonaires permanents en raison du COVID-19. Elle est également toujours privée de soins de santé pour ses problèmes de santé préexistants aux yeux et aux dents.  Le père de Zeynab Jalalian avait déclaré le 3 juin 2020 qu’il avait été informé qu’elle faisait l’objet d’une nouvelle procédure judiciaire devant la 101e chambre du tribunal pénal de Téhéran et qu’il ne connaissait pas les motifs de cette nouvelle affaire. Les poursuites exactes engagées n’ont pas non plus été révélées. |

|  |
| --- |
| Proposition et revendications en français |
| Veuillez **écrire une lettre courtoise** en persan, anglais ou français **au Responsable du pouvoir judiciaire.**  Revendications: Appelez les autorités iraniennes à permettre sans délai à Zeynab Jalalian de bénéficier des soins médicaux dont elle a besoin, notamment un transfert à l’extérieur de la prison pour les traitements spécialisés indisponibles en prison, et à la protéger de la torture et des autres formes de mauvais traitements, notamment la privation de soins médicaux adéquats ;  demandez-leur de traduire rapidement dans les faits la décision du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire en libérant immédiatement Zeynab Jalalian et en lui accordant un droit contraignant à des réparations ;  engagez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture et d’autres formes de mauvais traitements formulées par Zeynab Jalalian, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procès équitables. |
|  |
| **🡪 Formule d’appel** : Monsieur, |
|  |
| **🡪** Vous trouverez un **modèle de lettre en français** **à la page 4.** |

**🡪** Un **modèle de lettre en anglais** est à disposition **sur notre site web** : <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/lettres-contre-l-oubli/docs>

**🡪 Taxe postale:** CHF 1.00

|  |  |
| --- | --- |
| Lettre courtoise À | Copie À |
| Ebrahim Raisi, Responsable du pouvoir judiciaire **c/o** Mission permanente de l’Iran auprès de l’Organisation des Nations unies, Chemin du Petit-Saconnex 28, 1209 Genève  Courriel : [iran@un.int](mailto:iran@un.int)  Nous vous suggérons également de cibler le Guide suprême iranien (@khamenei\_ir) sur Twitter. | Mohammad Javad Zarif  **c/o** Mission permanente de l’Iran auprès de l’Organisation des Nations unies Chemin du Petit-Saconnex 28, 1209 Genève  Courriel : [Info@mfa.gov.ir](mailto:Info@mfa.gov.ir)  Ambassade de la République Islamique d'Iran,  Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Bern 6  Fax: 031 351 56 52 / E-mail: [secretariat@iranembassy.ch](mailto:secretariat@iranembassy.ch) |

Expéditeur:

Président et Secrétaire général du Parti communiste du Viêt-Nam:

Nguyễn Phú Trọng

Số 2 Hùng Vương

Ngọc Hồ, Ba Đình

Hà Nội 118708

Viêt-Nam

Lieu et date :

Concerne : Chau Van Kham

Monsieur le Président,

Chau Van Kham, un boulanger de 71 ans vivant en Australie, a été arrêté quelques heures après son arrivée au Viêt-Nam en 2019 et a été condamné à 12 ans d’emprisonnement pour son appartenance au parti politique Viêt Tan.

Amnesty International considère Chau Van Khan comme un prisonnier d’opinion et demande sa libération immédiate et inconditionnelle.

Avant son arrestation, Chau Van Kham souffrait de plusieurs problèmes de santé, notamment d’une hypertrophie de la prostate, d’une spondylose cervicale et de diabète. Étant donné que sa famille n’est pas autorisée à lui rendre visite et qu’aucun avocat ne travaille activement sur son cas, il est impossible de surveiller l’état de santé de Chau Van Kham et de veiller à ce qu’il reçoive les soins médicaux dont il a besoin.

**Cette situation me préoccupe beaucoup, et je vous demande, Monsieur le Président, la libération immédiate et sans condition de Chau Van Kham, afin qu’il puisse retrouver sa famille en Australie. En attendant sa libération, je vous demande de veiller à ce qu’il reçoive les soins médicaux dont il a besoin.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de la République Socialiste du Viêt-Nam, Schlösslistrasse 26, 3008 Berne

Fax: 031 388 78 79 / E-mail: vietsuisse@bluewin.ch

Expéditeur:

Ebrahim Raisi

Responsable du pouvoir judiciaire

**c/o** Mission permanente de l’Iran auprès de l’Organisation des Nations unies

Chemin du Petit-Saconnex 28

1209 Genève

Lieu et date :

Concerne : Zeynab Jalalian

Monsieur,

Zeynab Jalalian est une Kurde iranienne qui purge une peine de réclusion à perpétuité. Elle a été arrêtée en mars 2008 en raison de ses activités en faveur du droit des Kurdes à l’autodétermination. Pendant huit mois, elle a été détenue à l’isolement et privée d’avocat. Elle affirme que des agents du renseignement lui ont infligé des actes de torture et d’autres mauvais traitements pendant cette période. Elle a déclaré qu’à une occasion, ils lui ont cogné la tête contre le mur si fort que son crâne s’est fracturé, ce qui a provoqué une hémorragie cérébrale et a altéré sa vision.  
En juin 2020, Zeynab Jalalian a été testée positive au COVID-19 alors qu’elle était détenue dans la prison de Shahr-e Rey à Varamin. Elle a été transférée brièvement à l’hôpital, mais alors que les professionnels de la santé lui ont indiqué qu’elle devait rester sous surveillance médicale, elle a été renvoyée en prison. Le 24 juin, Zeynab Jalalian a été transférée à la prison centrale de Kerman, où elle a été placée en détention à l'isolement prolongée durant deux mois, avant d’être transférée vers la prison de Kermansha. Elle a ensuite été transférée vers la prison de Yazd. Depuis son transfert de la prison de Shahr-e Rey en juin 2020, elle est privée d’un accès suffisant aux soins de santé.   
Zeynab Jalalian souffre toujours de problèmes respiratoires et a été informée qu’il est probable qu’elle souffre de problèmes pulmonaires permanents en raison du COVID-19. Elle est également toujours privée de soins de santé pour ses problèmes de santé préexistants aux yeux et aux dents.

Cette situation me préoccupe beaucoup, et j’appelle les autorités iraniennes à **permettre sans délai à Zeynab Jalalian de bénéficier des soins médicaux dont elle a besoin**, notamment un transfert à l’extérieur de la prison pour les traitements spécialisés indisponibles en prison, et à la protéger de la torture et des autres formes de mauvais traitements, notamment la privation de soins médicaux adéquats.  
Je les demande de **traduire rapidement dans les faits la décision du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire en libérant immédiatement Zeynab Jalalian et en lui accordant un droit contraignant à des réparations**.  
Finalement, j’engage les autorités iraniennes à **diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture** et d’autres formes de mauvais traitements formulées par Zeynab Jalalian, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procès équitables.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Mohammad Javad Zarif, **c/o** Mission permanente de l’Iran auprès de l’Organisation des Nations unies  
Chemin du Petit-Saconnex 28, 1209 Genève / Courriel : Info@mfa.gov.ir

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Bern 6  
Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch